

Brevet Professionnel COIFFURE : Styliste-Visagiste option A ou Coloriste-Permanentiste option B

PROGRAMME DES DEUX ANNÉES D'ÉTUDES

ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE APPLIQUÉ

Physique et chimie appliqué : L'eau solvant et milieu réactionnel. Constitution et réaction de composés organiques. Installations et appareils électriques.

Biologie humaine appliquée : Organisation et fonctionnement du corps humain. Bio-contamination et lutte antimicrobienne. La peau et les phanères.

METHODES ET TECHNOLOGIES

Diagnostic - Conseil :

Observation. Bilan et conseil.

Hygiène et soins capillaires :

Les produits. Evaluation. Techniques. Appareils et matériels.

Coupe : Outils. Techniques.

Mise en forme temporaire : Principe. Techniques. Appareils et matériels. Produits de mise en forme.

Mise en forme permanente : Principe et produits utilisés. Techniques. Appareils et Matériels. Réglementation.

Techniques professionnelles :

Shampoings, soins, colorations, permanentes, coiffages, séchages, coupes.

Coloration : Principe. Produits. Techniques. Matériels.

Coiffage : Matériels. Postiches et perruques. Techniques. Produits coiffants, de modelage, de finition. Entretien du système pilo-facial.

Option A : Styliste - Visagiste : Renforcement sur les techniques de création, de coupe et de coiffage.

Option B : Coloriste - Permanentiste :

Renforcement sur les techniques de mise en forme de la permanente et de coloration.

CADRE ORGANISATIONNEL

ET REGLEMENTAIRE

Ergonomie – Hygiène – Sécurité : L'activité de travail, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, santé – sécurité au travail, securisisme

Installations et aménagement des locaux :

Agencement des espaces et des postes de travail, équipement général des lieux d'activités, mobiliers et matériels. Sécurité et maintenance.

Réglementation professionnelle : Conditions d'exercice de la profession, publicité des prix et des services. Réglementation des produits.

Qualités des services : Certification relative à la qualité, évaluation et amélioration de la qualité des services.

GESTION DE L'ENTREPRISE

Création d'un salon, rachat ou exploitation

d'un salon existant : L'environnement économique général et local et le marché de la coiffure. Le choix d'une forme de commerce et d'une forme juridique. Les différentes modalités d'acquisition du fonds de commerce, les modalités et les sources de financement, les assurances.

Le pilotage de l'entreprise : La mise en place d'un tableau de bord. Le suivi de l'action de la concurrence. La politique d'investissement, l'informatisation de l'entreprise. La sélection des fournisseurs, la négociation à l'achat. La communication commerciale. Le suivi des coûts et des prix.

Les opérations comptables et administratives

courantes : La tenue de la comptabilité : les principes de la comptabilité générale. Les enregistrements comptables courants, la tenue de la caisse, l'état de rapprochement bancaire, la TVA. L'organisation du travail. Les travaux de secrétariat courants. La tenue des stocks, le suivi des commandes.

La gestion et le management du personnel : Le recrutement du personnel d'un salon. Les contrats de travail, la durée du travail, la convention collective, le règlement intérieur, le licenciement, le conseil des prud'hommes. La paie. Animation et motivation du personnel.

La vente-conseil : Les principes de base de la communication vente en coiffure. les typologies comportementales des clients, les étapes de la vente, les outils d'aide à la vente.

ARTS APPLIQUES A LA PROFESSION

Histoire de la coiffure :

Définition de la ligne, de la silhouette, des formes et des volumes. Constitution et utilisation d'une documentation historique et contemporaine.

Mise en valeur des produits et des services :

Les supports de communication visuelle et publicitaire. Personnalisation des différents espaces d'un salon.

Recherches esthétiques :

Définition de la demande. Réalisation de recherches de projets.

FRANÇAIS

L'enseignement du français a pour but de développer les compétences en langue française (grammaire et orthographe) et en expression orale et écrite : résumé, synthèse, développement sur des problèmes de la vie sociale et professionnelle et du monde contemporain.

RÈGLEMENT D'EXAMEN DU BP COIFFURE : Styliste-Visagiste option A ou Coloriste-Permanentiste option B

Épreuves	Forme	Durée	Coefficient	Option
U.11A Création d'une coiffure personnalisée	pratique	3h30	5	A
U.12A Coupe imposée et coiffage	pratique	1h	5	A
U.13A Coiffure sur cheveux longs	pratique	1h30	5	A
U.20A Coloration, permanente	pratique	1h45	5	A
U.11B Concep et réal mises en forme permanente	pratique/écrite	5h30	8	B
U.12B Coloration et effets couleurs	pratique/écrite	3h30	7	B
U.20B Coupe et coiffage ville	pratique	1h	5	B
U.30 Sciences et technologies	écrite	3h	5	A et B
U.41 Vente - Conseil	orale/écrite	20 mn	3	A et B
U.42 Travaux de gestion et d'administration	écrite	2h	2	A et B
U.43 Management salon de coiffure	écrite	2h	2	A et B
U.50 Arts appliqués à la profession	écrite	2h	2	A et B
U.60 Expression française et ouverture monde	écrite	3h	3	A et B